

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 901

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 21 par les mots : « ou consentir à l'accueil de leurs embryons ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nul ne saurait donner un embryon à qui que ce soit, mais seulement consentir à l'accueil de cet embryon. Il convient donc de corriger cette formulation en la complétant.